

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2023

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 présenté par Monsieur le Président est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Monsieur le Président rappelle que dans les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Administration dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce dernier a pour vocation de présenter dans les grandes lignes les éléments budgétaires pour l'année. Il est pris acte de la tenue d'un débat par une délibération spécifique.

[L'article L.2312-1 du CGCT](#) précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Concernant le CCAS de La Frette sur Seine, seules les orientations budgétaires seront évoquées dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engagements pluriannuels et où le CCAS ne fait pas appel à l'emprunt et n'a donc pas de dette à gérer.

Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 du CCAS

Le budget prévisionnel du C.C.A.S 2023 enregistrerait une stabilité par rapport au réalisé de l'exercice précédent. **Son montant prévisionnel s'élèverait à 102 000 €.**

En matière de dépenses, celles-ci devraient être sensiblement identiques à celles de 2022.

En matière de recettes, on note la reprise des résultats de l'exercice 2022 pour un montant de 17 898,51 € contre 14 376,41 € sur l'exercice précédent.

Doivent aussi être intégrées les recettes émanant :

- Du Conseil départemental du Val d'Oise en contrepartie des contrats de première orientation ou des contrats d'engagement réciproque signés dans le cadre du RSA et pour chaque dossier d'obligation alimentaire constitué par le CCAS,
- Des sorties journalières, ateliers et animations organisés par le CCAS.

Afin d'équilibrer le budget, la commune verserait une subvention au budget du CCAS de 42 000 € en 2023.

Les principales fluctuations en matière de dépenses devraient être les suivantes :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – LA FRETTE SUR SEINE

Chapitre 011 : charges à caractère général (+ 1 900 €)

Cette année, les dépenses prévues restent stables par rapport au budget précédent (fournitures de petit équipement, prime d'assurance, documentation, concours divers).

Un voyage devrait être organisé à l'automne. Les manifestations habituelles, telles que : la galette, les sorties organisées, le tournoi de pétanque, le banquet des séniors, ainsi que la collecte alimentaire seront proposées.

De plus, il est prévu d'organiser des activités au printemps en faveur des séniors pour animer la résidence intergénérationnelle « résidence labélisée des Maisons de Marianne ».

Le budget prévu pour les frais d'alimentation s'élève à 700 €, avec en prévision des goûters « intergénérationnels », ainsi que l'achat d'eau dans le cadre du Plan Canicule.

La prévision des remboursements concernant la refacturation sur salaire diminue de 1 500 € en 2023.

Chapitre 012 : charges de personnel

La responsable administrative du CCAS est rattachée au personnel de la commune, il n'y a donc pas de dépenses liées aux charges de personnel à prévoir.

De ce fait, une seule prévision reste à budgéter :

- la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS. A noter, le CCAS doit régler les cotisations pour l'année en cours et régulariser l'année précédente. Cette année donc, le montant des cotisations à prévoir s'élève à 600 €.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

La prévision sur ce chapitre augmente de 500 €. Il faut souligner que le montant prévisionnel resterait malgré tout limité car la consommation des crédits a, de nouveau, été très largement inférieure au prévisionnel en 2022 ; les demandes d'aides varient énormément d'une année à l'autre. Il paraît important de préciser que d'autres leviers sont utilisés par le CCAS afin de limiter l'impact sur le budget. En 2022, aucune demande d'aide d'urgence n'a été sollicitée auprès du CCAS.

3- SORTIE THEATRE

Une sortie théâtre est prévue le 23 mars 2023 à Paris, au théâtre des Nouveautés pour aller voir « Le Pigeon », pièce interprétée par Francis Huster et Michel Leeb. 40 personnes sont prévues. Le coût de la sortie est de 2 800€ (théâtre et car). Une participation de 45€ est demandée par personne. Le CCAS règlera la différence (à savoir 1 045€).

Il est demandé aux membres du CCAS de valider l'organisation de cette sortie ainsi que la somme demandée aux participants.

4- INFORMATIONS DIVERSES

Cette année, une galette des rois a été proposée le jeudi 26 janvier 2023 à la salle Paulette Aragon. Plus de 50 personnes ont répondu à l'invitation. Monsieur le Maire, présent a diffusé le film sur La Frette sur Seine et Monsieur Pierre CLEMENT a fait profiter d'un montage-photos du voyage en Andalousie qu'il a réalisé. Quelques délicieuses galettes ont été partagées accompagnées d'un verre de crémant. Le coût de cet après-midi s'est élevé à 257€.

Deux journées de dépistages gratuits assurés par des audioprothésistes du centre « Cent pour son audition » de Sartrouville ont eu lieu les jeudis 9 et 16 février 2023. Cette activité gratuite a beaucoup plu aux Frettois inscrits. 28 personnes ont bénéficié de cette prestation. Cette activité sera sûrement renouvelée au printemps.

Un nouveau voyage va être présenté à la salle Aragon, le 16 mars. La destination envisagée cette année est la Crête. Les coûts ne sont pas encore définis.

Le prochain conseil d'administration pour la validation du budget aura lieu le mercredi 5 avril 2023 à 20h30.

5- QUESTIONS DIVERSES
